

En 2013, les impôts constituaient la part la plus importante des recettes publiques au sein des pays de l'OCDE ; un quart environ des recettes publiques provenaient des cotisations sociales nettes, et le reste provenait d'aides et d'autres recettes. Toutefois, les pays de l'OCDE financent leurs dépenses publiques selon des modalités diverses. Par exemple, le Danemark et l'Australie recourent relativement plus à l'impôt. De leur côté, le Japon et l'Allemagne comptent beaucoup sur les cotisations sociales nettes, tandis qu'au Mexique et en Norvège, les aides et autres recettes constituent plus de 25 % des recettes totales ; pour ces deux pays, cela s'explique principalement par la présence de recettes pétrolières.

Entre 2007 et 2013, la composition des recettes publiques est restée assez stable en moyenne des pays de l'OCDE. La part des impôts a diminué de 2.1 p.p., au profit de la part des cotisations sociales nettes (+1.2 p.p.) et de celle des dons et autres recettes (+0.9 p.p.). C'est en République slovaque (-7.3 p.p.) et en Slovénie (-6.7 p.p.) que la part des impôts a le plus baissé, et c'est au Japon (+5.7 p.p.) et en Corée (+4.5 p.p.) que la part des cotisations sociales nettes a le plus progressé. C'est en Hongrie (+6.6 p.p.) et en République slovaque (+6.2 p.p.) que la part des aides et autres recettes a le plus augmenté. Entre 2013 et 2014, au sein de pays de l'OCDE pour lesquels on dispose de données, c'est en Grèce que la composition des recettes a le plus changé, puisque les parts des impôts et des cotisations sociales nettes ont progressé de 3.5 p.p. et 1.4 p.p., respectivement, alors que la part des dons a diminué de 4.8 p.p.

De nombreux responsables publics considèrent que les cotisations sociales font partie intégrante des impôts. De fait, c'est la logique suivie pour les indicateurs relatifs aux recettes fiscales figurant dans les *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE (voir la rubrique « Méthodologie et définitions »). En moyenne (non pondérée) des pays de l'OCDE, un tiers des recettes fiscales (cotisations sociales comprises) provenait, en 2012, des impôts sur les revenus et les bénéfiques ; un autre tiers provenait des impôts sur les biens et les services ; plus d'un quart provenait des cotisations sociales ; et le reste provenait d'autres types de prélèvements obligatoires.

Entre 2007 et 2012, la composition des recettes fiscales est restée relativement stable ; le changement le plus important à intervenir au sein de l'OCDE a été une diminution moyenne de 2.3 p.p. de la part des impôts sur les revenus et les bénéfiques. Au Danemark, en Australie et en Nouvelle-Zélande, la majorité des recettes fiscales provenait d'impôts sur les revenus et les bénéfiques (plus de 55 % de l'imposition totale). À l'inverse, en Hongrie, 43.7 % des recettes fiscales provenaient d'impôts sur les biens et les services (en augmentation de 6 p.p. par rapport à 2007). La part des impôts sur la propriété est relativement élevée (supérieure à 10 %) au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Canada et en Corée, en comparaison avec les autres pays de l'OCDE.

Méthodologie et définitions

Les données relatives aux recettes sont tirées de la base de données des *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux* et de la base de données d'Eurostat sur les statistiques relatives aux finances publiques, qui sont établies conformément au *Système de comptabilité nationale* (SCN). Ce

dernier constitue un ensemble de concepts, de définitions, de nomenclatures et de règles approuvés au plan international en matière de comptabilité nationale. Le cadre du SCN a été révisé, et la majeure partie des pays de l'OCDE ont mis en œuvre en tout ou partie la méthodologie actualisée du SCN 2008 (voir l'annexe A pour un complément d'information). Les recettes publiques englobent les impôts (impôts sur la consommation, le revenu, le patrimoine, la propriété et le capital, par exemple), les cotisations sociales nettes (par ex. les cotisations aux régimes de pensions, d'assurance maladie et de sécurité sociale ; « nettes » signifie déduction faite de la rémunération des régimes d'assurance sociale, le cas échéant), les aides (de gouvernements étrangers ou d'organisations internationales, par exemple) et d'autres recettes (ventes, redevances, revenus de la propriété et subventions, etc.). Ces agrégats ont été construits à partir de lignes budgétaires de sous-comptes (voir l'annexe B). Les données présentées au graphique 2.21 proviennent des *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE.

Les *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE et le SCN diffèrent sur la définition des recettes fiscales. Dans le SCN, les impôts sont des paiements obligatoires, sans contrepartie, en espèces ou en nature, effectués par des unités institutionnelles à des administrations publiques. Les cotisations sociales nettes correspondent aux cotisations effectives ou imputées versées aux régimes d'assurance sociale afin de garantir le droit à des prestations sociales. Elles peuvent être obligatoires ou facultatives, et les régimes peuvent être provisionnés ou non. Les *Statistiques des recettes publiques* de l'OCDE traitent les cotisations de sécurité sociale obligatoires comme des impôts, alors que le SCN les traite comme des cotisations sociales nettes parce que le droit à une prestation sociale dépend dans la plupart des pays du versement de cotisations appropriées, même si le montant des prestations n'a pas nécessairement de rapport avec celui des cotisations. Le graphique 2.22, « Évolution de la composition des recettes des administrations publiques entre 2009 et 2013 (ou 2014) », est consultable en ligne à l'adresse suivante : <http://dx.doi.org/10.1787/88893248264>.

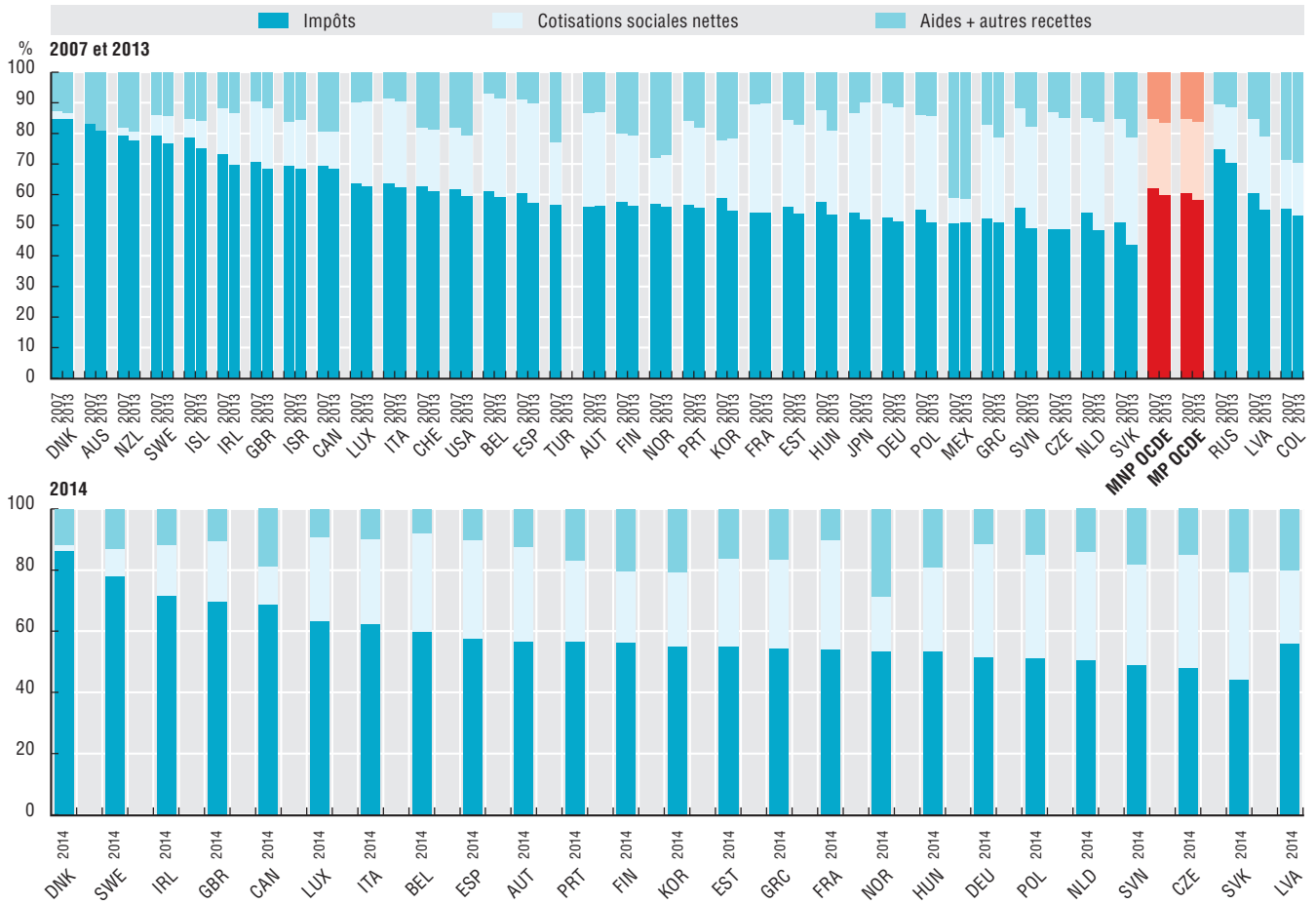
Notes relatives aux graphiques

2.20 : On ne dispose pas de données pour le Chili. S'agissant de 2014, on ne dispose pas de données pour les pays non européens membres de l'OCDE (en dehors du Canada et de la Corée), ni pour l'Islande, la Turquie et la Suisse. Les données relatives à la Turquie ne sont pas prises en compte dans la moyenne OCDE faute de certaines séries temporelles. Les données relatives à la Colombie et à la Fédération de Russie portent sur 2012 et non 2013. L'Australie ne perçoit pas de recettes sous forme de cotisations sociales, car elle n'a pas de système public d'assurance sociale.

2.21 : Pour les pays membres à la fois de l'OCDE et de l'Union européenne, l'imposition totale inclut les droits de douane perçus pour le compte de l'Union européenne. L'année 2012 est la dernière pour laquelle des données sont disponibles pour l'ensemble des pays de l'OCDE.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

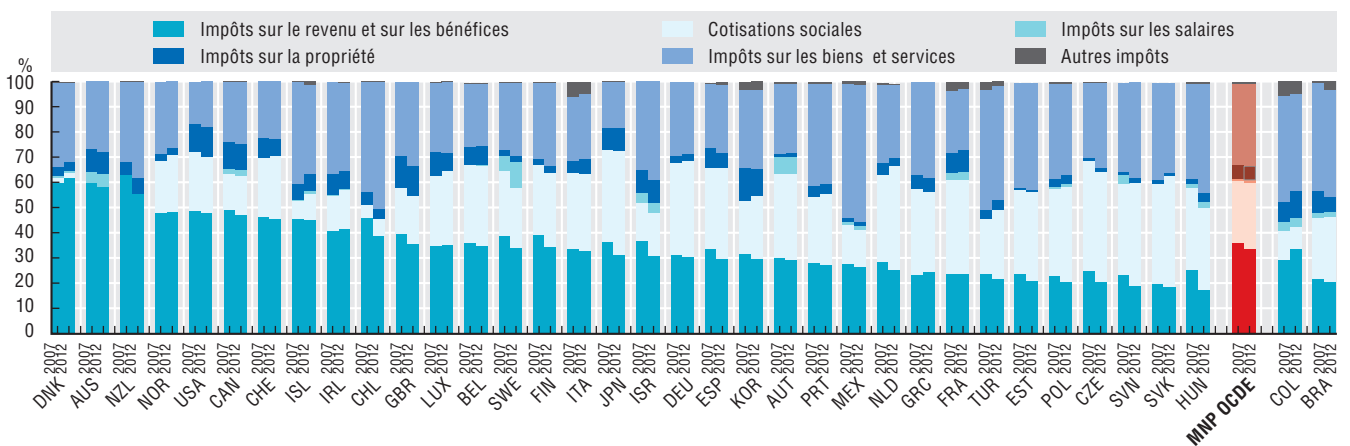
2.20. Composition des recettes des administrations publiques (2007, 2013 et 2014)



Source : Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux (base de données).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347152>

2.21. Composition des recettes fiscales en pourcentage de l'imposition totale (2007 et 2012)



Source : Statistiques des recettes publiques de l'OCDE (2014).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933347168>



Extrait de :
Government at a Glance 2015

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « La composition des recettes des administrations publiques », dans *Government at a Glance 2015*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2015-14-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.